

Madame, Monsieur,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre lettre ouverte du 25 février dernier sur la précarité et le mal-logement, adressée aux candidats aux élections municipales de mars 2020.

Préalablement, avant de répondre dans le détail à vos différentes questions, je tenais à préciser qu'à l'examen des données produites par l'Observatoire de la précarité et du mal-logement dans les Hauts-de-Seine, Issy-les-Moulineaux se distingue par le haut. En effet, la Ville a l'un des taux les plus bas du département avec un indicateur de pauvreté de 7,7 %, comparé à Gennevilliers (27 %), Clichy-sur-Seine (25 %), Bagneux (20,4 %) ou Asnières (16,4 %), entre autres. Seules 5 villes font mieux qu'Issy, parmi lesquelles Sceaux (5,9 %), Saint-Cloud (6,4 %) et Ville d'Avray (7 %).

Ce résultat satisfaisant, bien que perfectible, tient à la mise en œuvre d'une action originale, volontariste et multiforme, qui procède d'une étude circonstanciée et éprouvée des problèmes et de leurs solutions. C'est ainsi que la construction de logements sociaux sur le territoire (24,03 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018), allie qualité et mixité sociale, que l'attractivité isséenne est sagement entretenue pour favoriser à la fois l'installation de grands sièges sociaux d'entreprises nationales et multinationales, mais aussi de startup, PME et ETI innovantes, tous pourvoyeurs d'emplois et d'activités, que l'approche sociale au sens large, caractérisée par l'expérimentation incessante de nouvelles prestations, l'excellence éducative et le principe d'émancipation des bénéficiaires, tend vers l'accompagnement de tous les publics sensibles (enfants) et fragiles (mères de famille isolées, seniors, personnes handicapées ou en situation de grande précarité, etc.), en lien étroit avec les associations locales (comme le Clavim, l'ASTI, Issy Seniors, Seine Ouest Insertion) et caritatives.

Ce rappel me semblait devoir être fait afin que vous appréciiez justement les réponses ci-dessous à vos questions.

### **Quels sont vos objectifs de création de logements PLAI pour les prochaines années ?**

Vous le savez, les objectifs de création de logements sociaux sont strictement encadrés. C'est l'article L 302-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, modifié notamment par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté et la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, qui énonce que la part des logements financés en prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) est au moins égale à 30 %, afin d'atteindre au plus tard, à la fin de l'année 2025, 25 % de logements sociaux.

L'objectif pour la prochaine période triennale (2020-2022) sera calculé en fonction du nombre de logements sociaux manquants au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et devrait être prochainement communiqué par la DRHIL 92.

Ainsi, la production de logements sociaux sur cette période devra, quoi qu'il en soit, inclure 30 % au moins de PLAI.

**Envisagez-vous la mise en place d'un « Permis de louer » à Issy-les-Moulineaux qui permettrait de s'assurer de conditions matérielles minimales avant toute mise en location ?**

À ce jour, la mise en place d'un tel permis prévu par les dispositions du décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 n'a pas été envisagée.

Pour autant, depuis 2012, sachez que la Ville d'Issy-les-Moulineaux et l'Etablissement Public Territorial GPSO mettent en œuvre des actions dénommées « Opération Habitat Qualité » afin de résorber les désordres connus et présents au sein d'immeubles ou de pavillons situés sur le territoire dans le but ultime de supprimer des secteurs d'habitat indigne ou à risque, en complément des nombreux projets d'urbanisme insufflés au sein de notre Cité depuis plus de 30 ans.

**Comment prévoyez-vous d'assurer la pérennité de cette structure critique (Café 115) ? Envisagez-vous d'en augmenter la taille afin de permettre en particulier d'y installer une bagagerie ?**

Nous comptons assurer la pérennité du Café 115. Aussi avons-nous initié, avec l'OPH Seine Ouest Habitat, la recherche d'un nouveau local d'environ 100 m<sup>2</sup> plus fonctionnel et agréable, comprenant une salle d'accueil, une cuisine, deux bureaux, un espace repos, des sanitaires avec douche, une buanderie, une réserve pour le stockage mais aussi un espace extérieur. Dans ces conditions, l'installation d'une bagagerie est aisément envisageable.

**Prévoyez-vous de poursuivre l'expérience de la Maison Solidaire en créant une nouvelle structure identique dans un autre lieu de la Ville ?**

Cette expérience est temporaire. Ainsi, la convention avec la Région prévoit un accueil sur une période de 18 mois de sans-domiciles dormant dans le métro dans l'attente de la construction d'une structure pérenne. Pour autant, comme vous le savez, le dispositif géré à Issy par l'association « Seine Ouest Insertion » vise à favoriser, dans la mesure du possible, la resocialisation, l'accès aux soins et la réinsertion de ces personnes. Dans ce cadre, un accompagnement collectif, concilié avec une approche personnalisée, est mis en œuvre comme vecteur de socialisation.

**Domiciliation. Comment envisagez-vous de vous assurer que cette réglementation récente est bien appliquée à Issy-les-Moulineaux ? Pouvez-vous ouvrir aux personnes sans papiers domiciliées à Issy-les-Moulineaux l'accès au Libre-Service Social ?**

Les domiciliations sont effectuées au Centre Communal d'Action Sociale qui applique la nouvelle réglementation. En revanche, pour l'accès au Libre-Service Social des personnes sans papiers, les prestations d'aide sociale facultative du CCAS sont accordées à toutes les personnes remplissant les conditions de nationalité ou de séjour sur le territoire français.

**L'analyse des besoins sociaux. Accepteriez-vous de réaliser annuellement, en partenariat avec les associations locales, un tel bilan des actions de la Ville et de le présenter en conseil municipal ?**

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) et depuis le Conseil de Territoire du 22 juin 2017, c'est l'Etablissement Public Territorial GPSO qui est compétent pour réaliser l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et animer l'Observatoire social. Ceux-ci visent à appréhender les besoins existants et à venir des populations. La territorialisation de cette

compétence permet de mutualiser les coûts relatifs aux études et de disposer d'une vision globale du territoire avec un volet spécifique à chaque commune. Ce travail d'analyse des besoins sociaux est actuellement en cours. Bien entendu, pour ma part, il me semble pertinent de présenter les résultats aux associations locales. Je vous invite à vous adresser en ce sens à GPSO avec mon accord de principe.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon fidèle dévouement.

**André SANTINI**

*Maire d'Issy-les-Moulineaux*

*Vice-Président de la Métropole du Grand Paris*

*Ancien Ministre*